

vu que le ministère des Munitions et approvisionnements doit avoir pratiquement fini sa mission.

L'hon. M. HOWE: Oh! non. Cela va nous occuper encore un certain temps.

M. BOUCHER: Sur ces 2.500 fonctionnaires actuellement attachés au ministère des Munitions et approvisionnements, combien sont des fonctionnaires permanents ayant droit à la pension de retraite, etc., et combien sont temporaires? Et puis, le nouveau ministère ne comprendra-t-il que des fonctionnaires temporaires, ou dans quelle proportion seront les fonctionnaires permanents et les fonctionnaires temporaires, conformément à la loi du service civil qui régit leur nomination, la durée de leur emploi et leurs droits aux avantages que la loi confère? Le ministre peut-il nous renseigner à ce sujet?

L'hon. M. HOWE: Le ministère des Munitions et approvisionnements était un ministère temporaire, celui de la Reconstruction en est un et celui de la Reconstruction et des approvisionnements en sera un autre. Mon honorable ami le sait, aucun fonctionnaire permanent ne peut être désigné à un ministère de nature temporaire. Nous avons, il est vrai, quelques fonctionnaires permanents, certainement pas plus de deux cents dont les services nous ont été prêtés par d'autres ministères. Je doute qu'ils soient aussi nombreux aujourd'hui. En tout cas, ce sont les seuls fonctionnaires permanents des deux ministères fusionnés.

M. BOUCHER: Les nominations ne sont pas faites par la Commission du service civil?

L'hon. M. HOWE: Oh! oui.

M. BOUCHER: La Commission du service civil se charge encore des nominations?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. BOUCHER: Y a-t-il quelques fonctionnaires du ministère qui n'ont pas été nommés par la commission?

L'hon. M. HOWE: Non. Je crois que la Commission du service civil recommande toutes les nominations. En tout cas, c'est elle qui fixe les appointements de chaque fonctionnaire.

M. BOUCHER: En ce cas, quand des fonctionnaires de divers ministères sont congédiés, y a-t-il une disposition qui permet à ces derniers de passer à un autre ministère au lieu de se trouver sur le pavé?

L'hon. M. HOWE: Mon honorable ami est au courant de la préférence accordée aux anciens combattants. Il sait aussi que la Commission du service civil a charge de toutes les nominations permanentes. Le mi-

[M. MacNicol.]

nistère de la Reconstruction n'y peut rien. Je crains fort que les fonctionnaires de nos deux ministères subissent le sort de tous les temporaires.

M. BOUCHER: Je n'admets pas que cela ne puisse se faire parce que, quand vous avez un fonctionnaire qui a rendu de bons et loyaux services au ministère, s'il arrive que celui-ci soit de nature temporaire, vous devriez voir à ce que d'autres services administratifs de l'Etat puissent s'assurer les services de ce fonctionnaire. Je me demande si le Gouvernement songe à l'embaras dans lequel se verront ces employés quand un ministère temporaire les congédiera. On devrait faire quelque chose sous ce rapport.

M. ISNOR: Ce nouveau ministère des achats s'occupera-t-il d'effectuer les achats pour le compte des divers ministères comme ceux de la Défense, des Travaux publics, les Pêcheries et ainsi de suite? Je doute fort que ce service des achats ainsi établi soit en mesure d'effectuer efficacement les achats pour le compte des divers services administratifs.

L'hon. M. HOWE: Le ministère des Munitions et approvisionnements ne s'occupait des achats que pour le compte des trois armes, l'armée, la marine et l'aviation; il n'avait rien à voir aux autres ministères. Comme j'en ai fait part au comité on est à liquider le ministère des Munitions et approvisionnements et lorsqu'il aura été liquidé et que la démobilisation sera terminée, je crois que les services armés s'occuperont eux-mêmes de leurs propres achats.

M. ISNOR: Se propose-t-on, pour le moment, de continuer d'effectuer les achats pour les ministères de la Défense?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. FERGUSON: Le ministre peut-il nous dire, à deux cents employés près, le nombre maximum d'employés au service du ministère des Munitions et approvisionnements durant la guerre?

L'hon. M. HOWE: J'ai déjà dit que ce nombre était de 4.500.

M. FERGUSON: Maintenant le ministre nous apprend que, vers le mois d'avril, le nouveau ministère que l'on est en train de créer se chargera en plus de ses propres fonctions, de toutes celles du ministère des Munitions et approvisionnements et que le nombre d'employés sera réduit de 2.000.

L'hon. M. HOWE: Il sera réduit de 2.000.

M. FERGUSON: En d'autres termes, il exigera presque la moitié du nombre d'employés que ce gigantesque service d'achats et d'exploitation exigeait à son apogée, lorsqu'il